



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
24 novembre 2017  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2018**  
22-26 janvier 2018, New York  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour le Ghana  
(2018-2022)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Suivi et évaluation.....	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Ghana (2018-2022) .....	11



## I. Considérations générales

1. Le Ghana est l'une des démocraties les plus solides d'Afrique de l'Ouest, dotée d'institutions qui protègent les droits de la personne, l'état de droit et les libertés fondamentales. Depuis qu'il est devenu un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (PRITI) en 2010, le Ghana a vu son économie croître à un taux moyen de 7 % par an. L'indice de développement humain (IDH) s'est également amélioré, passant de 0,554 en 2010 à 0,579 en 2015. Des progrès appréciables ont été enregistrés au regard de bon nombre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)<sup>1</sup>. La pauvreté a reculé de 51,7 % en 1992 à 24,2 % en 2013, et la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a baissé, passant de 36,5 % en 1992 à 8,4 % en 2013. Le Ghana peut se prévaloir d'un bilan solide en matière de ratification et de transposition des engagements mondiaux et régionaux, notamment l'Accord de Paris sur le climat. En 2017, le Gouvernement a formulé une vision nationale pour la construction d'une nation optimiste, confiante et prospère, grâce à une utilisation créative des ressources humaines et naturelles, au sein d'une société démocratique, ouverte et équitable, dans un climat de confiance mutuelle, où chacun peut saisir les perspectives économiques qui s'offrent à lui. Ardent défenseur des objectifs de développement durable (ODD), le Gouvernement du Ghana a mis en avant la concordance de cette vision et de ses cadres d'action nationaux avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

2. Pour réaliser sa vision, le Ghana doit relever deux grands défis interconnectés en matière de développement. Le premier tient aux inégalités persistantes, verticales et horizontales (hommes-femmes, zones urbaines-rurales et Nord-Sud), causées par l'accès limité à l'emploi et à des services de qualité pour les plus vulnérables, qui peuvent être source de mécontentement et de conflits. Le second consiste dans la dégradation de l'environnement et la vulnérabilité aux changements climatiques, qui nuisent à la résilience de l'économie et de la société, au détriment des populations les plus pauvres et les plus isolées, en particulier. Le bilan commun de pays (BCP) pour 2016 a fait ressortir les causes profondes de ces problèmes, qui sont liées à la faiblesse des capacités institutionnelles de mise en œuvre des politiques et des réformes; aux lacunes dans la production de données, l'accès à ces données et leur utilisation; au manque de coordination horizontale (entre les ministères et autres organismes) et verticale (avec des structures décentralisées), et au financement inadéquat des activités relevant des missions essentielles de l'État.

3. Le Ghana vient en bonne position dans divers classements de gouvernance pour l'Afrique. Il occupe le troisième rang en matière de participation, le quatrième pour les droits de l'homme et le cinquième pour l'état de droit<sup>2</sup>. Il subsiste cependant des déficits de gouvernance politique, démocratique et administrative. La détérioration de la confiance de la population est manifeste, les citoyens accordant « peu » de confiance, voire « aucune » aux administrations locales (62 %), à la police (62 %), au Parlement (61 %), au parti au pouvoir (61 %), à la Commission électorale (59 %), au Président (57 %), aux tribunaux (54 %) et aux partis d'opposition (50 %)<sup>3</sup>. Ce déclin est imputable au manque d'efficacité des institutions de l'État; à la corruption accrue; à l'inefficacité de la mise en œuvre et de l'application des politiques, et à la fourniture insuffisante de services essentiels permettant de garantir et protéger les droits de chacun – ainsi qu'aux inégalités d'accès à ces services<sup>4</sup>. En outre, il existe des lacunes importantes dans les capacités

<sup>1</sup> Rapport du PNUD sur le développement humain 2016 : note d'information sur le Ghana.

<sup>2</sup> Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (2016).

<sup>3</sup> Afrobaromètre 2014.

<sup>4</sup> Bilan commun de pays pour 2016.

de formulation et d'application de plans de développement intégrés aux niveaux local et national, qui ne sont pas sans conséquences pour la réalisation des ODD ou des stratégies nationales. Cette situation est aggravée par le manque de données ventilées pertinentes susceptibles d'indiquer ce qui se passe, qui est touché et où.

4. Le Ghana est une démocratie stable, qui a organisé sept élections générales pacifiques et crédibles. Il reste pourtant des défis à relever, dont l'inadéquation des cadres constitutionnels et juridiques; le coût des processus électoraux et l'inefficacité des structures; l'accès limité à l'information et l'incapacité de certains citoyens, en particulier les plus marginalisés – les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT), les personnes vivant avec le VIH, les femmes et les jeunes –, à faire valoir leurs droits et contraindre les autorités à rendre des comptes; et l'inégalité de la représentation et de la participation de ces populations. Le cadre de gouvernance ne laisse que peu de place à l'expression des opinions ou à la mobilisation des citoyens sur des questions politiques, en particulier celles qui touchent les femmes et les jeunes<sup>5</sup>. Les femmes ne représentent que 12,7 % des parlementaires et 15 % des chefs de l'exécutif dans les assemblées métropolitaines, municipales et de district<sup>6</sup>.

5. L'architecture de paix au Ghana est menacée par les contestations portant sur les ressources, par la polarisation politique et par la prolifération des armes légères illicites qui va de pair avec l'augmentation du nombre de jeunes Ghanéens sans emploi ni perspectives d'avenir. Les antagonismes qui couvent à propos de l'accès à la terre ou aux ressources naturelles et les conflits persistants de succession entre chefs dans le Nord sont aggravés par un manque de transparence, de cadres juridiques et de cohérence politique. La montée de l'exclusion et de la marginalisation politique a conduit à des violences électorales sporadiques et à une omniprésence des milices politiques<sup>7</sup>. D'autres facteurs viennent menacer la cohésion sociale, notamment les conflits entre éleveurs et fermiers, l'extrémisme violent et les attaques terroristes dans la sous-région (par exemple, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Nigéria).

6. Les inégalités persistantes (sur le plan socio-économique et géographique)<sup>8</sup> donnent à penser que certaines communautés sont laissées pour compte. Ces inégalités sont exacerbées par la grave détérioration de l'environnement et les changements climatiques. La dégradation de l'environnement, qui coûte 5 à 10 % du produit intérieur brut, résulte de l'exploitation non viable des ressources naturelles et des pratiques précaires qui ont cours dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation minière et de la gestion des déchets<sup>9</sup>. Le pays a un taux de déforestation élevé (environ 3 % par an depuis 2000)<sup>10</sup> et dépend de plus en plus des combustibles fossiles et ligneux, sans guère de possibilités de se tourner vers des solutions de remplacement renouvelables<sup>11</sup>. Par conséquent, le Ghana est aujourd'hui un émetteur net de carbone. On peut s'attendre à ce que les effets du changement climatique, la hausse des températures, l'irrégularité des précipitations et les phénomènes météorologiques extrêmes<sup>12</sup> aggravent encore les problèmes environnementaux et la vulnérabilité des habitants aux risques naturels (en

<sup>5</sup> Ghana Anti-Corruption Coalition et West Africa Civil Society Institute, « The state of civil society in Ghana: An Assessment », 2013.

<sup>6</sup> Union interparlementaire, Les femmes dans les parlements.

<sup>7</sup> Coalition des observateurs électoraux nationaux (2017).

<sup>8</sup> BCP pour 2016.

<sup>9</sup> Commission des forêts (2010).

<sup>10</sup> Commission des forêts (2017), Niveau de référence pour les forêts du Ghana.

<sup>11</sup> Commission de l'énergie (2016), Statistiques nationales de l'énergie.

<sup>12</sup> Gouvernement du Ghana (2015), troisième rapport national du Ghana au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

particulier les inondations et les sécheresses). Les populations les plus touchées seront les femmes et les communautés vulnérables, en particulier dans les zones rurales et dans le Nord du Ghana.

7. Des politiques et stratégies de lutte contre les changements climatiques et en faveur de la viabilité environnementale ont été définies, mais la faiblesse des capacités institutionnelles, le manque de données, les limitations de la coordination horizontale et verticale, et le financement inadéquat des activités relevant des missions de l'État nuisent à leur application concrète. Les ressources financières ou les investissements existants dans les domaines de la protection de l'environnement, de l'action climatique et de la diversification économique ne sont, en outre, pas suffisants. Le secteur privé se heurte à un environnement économique défavorable et à un accès limité aux technologies vertes. La participation aux processus décisionnels et à la gestion des ressources naturelles n'est pas inclusive, en particulier à l'égard des femmes, des groupes vulnérables et des populations ne disposant pas d'un accès suffisant à l'information et aux services.

8. Dans une perspective à moyen terme, le Gouvernement a esquissé diverses mesures visant à remédier à ces problèmes dans son programme coordonné des politiques de développement économique et social 2017-2024 (CPESDP). Il a adopté un certain nombre de mesures de politique intérieure dans ses cadres budgétaires et met en œuvre un programme triennal du Fonds monétaire international destiné à rétablir la stabilité macroéconomique, notamment la soutenabilité de la dette, et à mettre le pays sur la voie de la croissance durable<sup>13</sup>. Le CPESDP s'appuie sur les ODD et comprend une section consacrée aux cadres de développement internationaux. Les quatre domaines prioritaires du programme, inspirés du Partenariat des Nations Unies pour le développement durable (UNSDP) pour la période 2018-2022, sont les suivants : i) le développement économique; ii) le développement social; iii) l'environnement, les infrastructures et les établissements humains; et iv) la gouvernance, la corruption et la responsabilité des autorités publiques.

9. La contribution du PNUD à l'UNSDP<sup>14</sup> est destinée à aider le Ghana à organiser la fourniture des services publics et la gestion des ressources de manière plus équitable, durable et responsable. Pour atteindre cet objectif, il faut des solutions permettant de relever les grands défis du développement que sont la persistance des inégalités, l'accès limité à des services de qualité, l'intensification des conflits, la dégradation de l'environnement et les conséquences des changements climatiques. Les progrès passeront par un renforcement des institutions et des processus visant à assurer de manière plus efficace et responsable un accès équitable à des services de qualité; par la promotion de l'inclusion dans la formulation des politiques; par la participation des groupes vulnérables à la prise de décisions, en particulier au niveau communautaire; par un renforcement des capacités au service de la paix et de la cohésion sociale; par un renforcement des

---

<sup>13</sup> Communiqué de presse du 26 février 2017, Faits saillants de l'examen semestriel de la politique budgétaire présentés par le Gouvernement du Ghana dans le cadre de l'exposé budgétaire et de la politique économique pour 2017.

<sup>14</sup> Le descriptif de programme de pays contribue directement à la réalisation 5 de l'UNSDP (la gouvernance environnementale aux niveaux national et local est efficace, efficiente et cohérente); à la réalisation 6 (les communautés urbaines et rurales ont accès à des services abordables, à des connaissances et à des outils qui leur permettent d'accroître leur résilience); et à la réalisation 7 (des institutions transparentes et responsables à tous les niveaux qui protègent les droits de tous les citoyens). Au niveau des produits, les efforts contribuent à la réalisation 2 (un secteur privé compétitif génère des emplois décents qui accroissent les possibilités de croissance économique plus inclusive) et à la réalisation 3 (le Gouvernement du Ghana fournit des services sociaux de qualité équitables et inclusifs).

capacités institutionnelles de lutte contre la dégradation de l'environnement et les changements climatiques; par la fourniture aux communautés des informations et outils nécessaires pour protéger l'environnement et renforcer leur résilience; et par la promotion des investissements et des entreprises écologiques et durables.

10. En ce qui concerne les résultats antérieurs, les évaluations du descriptif de programme de pays du PNUD pour 2012 à 2017 et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la même période ont indiqué que le programme était bien ancré, réactif et adapté aux priorités nationales. Le PNUD a contribué à l'obtention de résultats stratégiques par la mise en place d'un cadre politique solide en matière de changements climatiques; par la consolidation de l'architecture de paix nationale et la tenue d'élections pacifiques en 2016; par des activités de planification, d'enquête et d'analyse de données; par un appui à la coordination régionale; et par l'élaboration d'un plan de développement dans le Nord. Les interventions relatives à l'autonomisation des communautés locales en faveur du développement durable ont été efficaces, et le PNUD a collaboré avec d'autres organisations des Nations Unies afin de promouvoir l'économie verte. Les enseignements tirés des évaluations du BCP, du descriptif de programme de pays et des projets font ressortir la nécessité d'opter, dans le cadre des prochains programmes, pour des projets moins nombreux et plus ciblés, ainsi que pour une stratégie de transition plus claire visant à garantir la viabilité institutionnelle, à intensifier le dialogue avec les acteurs non étatiques et à renforcer les capacités de prise en compte de la problématique hommes-femmes et les approches fondées sur les droits.

11. Le PNUD présente un avantage comparatif pour ce qui est de réaliser les priorités proposées pour le programme. En tant que partenaire de confiance et à long terme du gouvernement (grâce à l'impulsion qu'il apporte dans son appui aux politiques et dans son action pour encourager la résilience et l'inclusion ou remédier aux inégalités), le PNUD est reconnu par les parties prenantes, aux niveaux national et local, pour son rôle important dans le développement du pays et dans la réalisation des priorités de son partenaire<sup>15</sup>. Ses efforts pour mettre en place des partenariats intersectoriels, combler les lacunes et soutenir les réformes ont produit des résultats sans équivalent. À maintes reprises, le PNUD a démontré qu'il détient un avantage comparatif lorsqu'il s'agit d'appuyer des actions nationales durables (par exemple, par son rôle de coordination lors de la crise de l'Ébola et dans d'autres situations d'urgence en matière d'aide humanitaire ou de développement). L'impartialité, la souplesse, la réactivité, la présence locale et la fiabilité des mécanismes d'acheminement sont les fondements de toute intervention du PNUD<sup>16</sup>, notamment en ce qui concerne les compétences techniques et le renforcement des capacités. Dans la mesure où il aborde les questions de développement en fonction du contexte national, le PNUD est aussi en bonne position pour apporter un éclairage institutionnel sur la mise en œuvre du Programme 2030.

## II. Priorités du programme et partenariats

12. Compte tenu des avis des parties prenantes, des analyses stratégiques et des avantages comparatifs énoncés dans les évaluations du descriptif de programme de pays et du PNUAD, deux domaines prioritaires ont été définis pour le programme : i) gouvernance inclusive, équitable et responsable; et ii) développement vert, équitable et résilient. Au titre de ces deux piliers, le PNUD s'emploiera à guider la

<sup>15</sup> Rapports d'enquête sur le partenariat du PNUD et rapports d'évaluation sur le descriptif de programme de pays et le PNUAD (2012 et 2017).

<sup>16</sup> Centre de gestion en ligne des évaluations du PNUD.

réflexion et à promouvoir des approches multipartites à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour la mise en œuvre du Programme 2030.

### **Gouvernance responsable, transparente et réactive**

13. Fort de son avantage comparatif en matière de renforcement institutionnel, et conformément à l'ODD 16, le PNUD aidera les institutions de gouvernance du pays partenaire à renforcer leurs capacités. Pour ce faire, il aura recours à la coopération Sud-Sud et à l'exploration d'approches novatrices. L'accent sera mis sur la recherche d'un bon rapport coût-efficacité, sur l'efficacité et sur la responsabilité dans la fourniture de services de base équitables et de qualité, qui répondent aux besoins prioritaires des citoyens, en particulier des femmes et des jeunes aux niveaux national et local. Pour favoriser l'intégration des ODD et l'accélération de leur réalisation, le PNUD adoptera une démarche d'intégration, d'accélération et d'appui aux politiques visant à encourager les réformes dans l'élaboration et la planification des politiques, la collecte de données et leur utilisation et la facilitation de l'accès à l'information au moyen de guichets uniques ou de tableaux de bord. Le PNUD s'appuiera sur des recherches analytiques et thématiques, et se servira d'outils de modélisation intégrée pour éclairer les politiques, les stratégies et les programmes.

14. Le PNUD collaborera avec la Commission électorale, le Ministère de la justice, le Bureau du Procureur général et le Parlement afin de soutenir les réformes constitutionnelles, électorales et juridiques en cours qui s'inscrivent dans une perspective d'inclusion. Il épaulera la Commission électorale, les institutions concernées et la société civile dans leurs efforts pour améliorer la transparence et la gestion rationnelle des élections générales et locales.

15. En ce qui concerne les actions de sensibilisation, le PNUD s'associera à la société civile pour : promouvoir la participation inclusive (en particulier des femmes et des jeunes) dans le domaine de la gouvernance et des processus politiques; surveiller et faire évoluer la fourniture de services publics en contribuant au dialogue politique avec le Gouvernement sur les droits des citoyens et la responsabilité; et plaider pour des possibilités d'action en faveur d'une croissance économique inclusive et durable, ainsi que pour la mise en place de plateformes coordonnées contribuant à la réalisation des ODD. Conformément à l'ODD 5, le PNUD envisagera une intervention conjointe avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), en partenariat avec le Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, les gouvernements du Canada et de la Norvège, les partis politiques nationaux, le Parlement et d'autres acteurs, afin de remédier à la faible participation des femmes à la vie politique et aux processus de gouvernance. Dans le cadre de l'ODD 3, le PNUD collaborera avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Gouvernement japonais, la Commission ghanéenne de lutte contre le sida (GAC), et la Commission des droits de l'homme et de la justice administrative, en vue de renforcer les mesures de protection des droits des groupes vulnérables (par exemple, les communautés LGBT et les personnes vivant avec le VIH/sida) et de leur garantir un accès effectif et équitable aux services de santé, en particulier ceux qui sont liés au VIH/sida, aux maladies non transmissibles et aux maladies infectieuses.

16. Le PNUD continuera de mettre à profit la confiance suscitée par son rôle de premier plan dans l'élaboration de mécanismes de maintien de la paix efficaces, en nouant des contacts et des partenariats avec les conseils régionaux pour la paix, avec la société civile, les organisations communautaires et les acteurs de la paix. En

collaboration avec l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), l'Union européenne et le Gouvernement japonais, le PNUD appuiera les efforts de prévention et/ou de médiation dans les conflits persistants et nouveaux par des interventions programmatiques visant à renforcer le fonctionnement de l'architecture de paix nationale et à introduire des mesures de promotion de la cohésion sociale au niveau régional et dans les communautés exposées aux conflits (en particulier dans le Nord du Ghana). Le PNUD favorisera la création d'un environnement qui encourage l'inclusion des femmes et des jeunes dans les processus de consolidation de la paix. Le PNUD collaborera avec la Commission nationale des armes légères et de petit calibre du Ghana pour améliorer la cohérence des politiques, encourager leur mise en œuvre et faciliter l'accès à la législation pertinente grâce au renforcement des cadres réglementaires et des systèmes de prévention de la prolifération des armes légères et de petit calibre.

### **Développement vert, équitable et résilient**

17. La protection de l'environnement, le renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles, et le partage équitable des avantages provenant des ressources naturelles sont essentiels au maintien d'une économie verte, inclusive et résiliente. Conformément aux ODD 1, 5, 7, 12, 13 et 15, le PNUD renforcera les capacités des institutions publiques à réduire la dégradation de l'environnement, mettre en œuvre l'action climatique et faciliter l'accès à l'information, aux connaissances et aux outils qui favorisent les emplois verts, la participation des citoyens à la protection de l'environnement et la résilience des communautés.

18. Fort du rôle qu'il joue depuis des années en faveur de la prise en compte des changements climatiques et des considérations environnementales dans l'élaboration des politiques et des plans de développement, le PNUD collaborera avec le Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation (et d'autres institutions) afin de renforcer le processus de planification et d'exécution de mesures d'atténuation et d'adaptation tenant compte de la problématique hommes-femmes aux niveaux national et local. Cela supposera de mettre l'accent sur l'intégration et l'application des accords mondiaux sur l'environnement, sur la cohérence des mesures et sur la coordination des interventions concernant les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et l'économie verte dans tous les secteurs. En outre, les institutions de recherche bénéficieront d'une assistance technique visant à améliorer les systèmes de gestion de l'information et des connaissances en matière de climat et d'environnement. Le PNUD aidera le Ministère des finances et d'autres institutions à trouver de nouveaux moyens de mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre des politiques (y compris le financement de l'action climatique) et à promouvoir un environnement favorable aux investissements verts du secteur privé. Il renforcera les partenariats avec les organisations de la société civile afin de mieux encourager et soutenir les efforts en faveur de la participation inclusive de tous les segments de la société, de la contribution des femmes aux processus de prise de décisions et de la gestion des ressources naturelles.

19. Fort de ses compétences et de ses réseaux mondiaux, le PNUD améliorera l'accès aux nouveaux outils, approches et technologies, afin d'aider les collectivités (en particulier dans le Nord ou les régions difficiles d'accès) à s'adapter aux changements climatiques, à accroître leur résilience et à promouvoir la protection de l'environnement. Ces approches et outils nouveaux contribueront à faire affluer les investissements dans le développement de la chaîne d'approvisionnement (en particulier dans les industries extractives et l'exploitation des minéraux délaissés), à soutenir les efforts du secteur privé pour rendre la production écologiquement viable

et à stimuler la participation des entreprises sur des marchés ouverts et la fourniture de produits et services écologiques (en mettant notamment l'accent sur de nouveaux modèles d'affaires et sur la possibilité de recourir à des modalités de passation de marchés écologiques et sensibles à la problématique hommes-femmes).

20. Les interventions du PNUD favoriseront une approche intégrée tenant compte des disparités entre les sexes à différents niveaux et se concentreront sur les secteurs suivants : i) l'énergie durable – afin de promouvoir des solutions énergétiques décentralisées; ii) la sylviculture – afin de réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts; iii) l'agriculture – afin de promouvoir des produits écologiques, d'étendre les solutions d'adaptation fondées sur les écosystèmes et d'intensifier l'action visant à assurer des moyens de subsistance à l'épreuve du climat pour les populations pauvres et vulnérables; iv) la gestion des déchets et des produits chimiques – afin de promouvoir une gestion rationnelle des flux de déchets dangereux et non dangereux et des autres risques sanitaires liés à l'environnement; et v) un secteur minier artisanal à petite échelle – afin d'aider les communautés locales à prendre une part plus active dans la prise de décisions en matière de gestion des recettes minières, de répartition et de partage des avantages. Le PNUD intensifiera sa collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies – le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut des ressources naturelles en Afrique (UNU-INRA), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) – ainsi que d'autres partenaires de développement actifs dans les secteurs de l'environnement et des ressources naturelles (la Banque mondiale, l'Union européenne, et les gouvernements d'Allemagne, du Canada et des États-Unis d'Amérique).

### **Partenariats**

21. Le PNUD continuera de coordonner son appui avec le Gouvernement en entretenant des partenariats stratégiques avec les municipalités métropolitaines, les assemblées de district, les ministères et les services administratifs, les institutions, les commissions et les autorités chargées du développement. Dans ce contexte, les possibilités de participation du gouvernement aux coûts seront aussi envisagées. En outre, le PNUD renforcera sa collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et s'appuiera sur les partenariats existants avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, en particulier les six principaux du dernier cycle du descriptif de programme de pays (Japon, Norvège, Union européenne, Danemark, Canada et États-Unis d'Amérique). De nouveaux partenariats seront envisagés, entretenus et gérés avec les organisations de la société civile (pour des activités de sensibilisation), les milieux universitaires (pour la collecte de données, la recherche de solutions techniques, la production et la diffusion de connaissances) et le secteur privé (pour l'incubation de solutions, la prospection de ressources de substitution et la création d'emplois verts). La stratégie de mobilisation des ressources du PNUD consistera à accroître l'apport des fonds verticaux comme le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'Adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial et le Protocole de Montréal, et à retenir les sources de financement privées comme Mondelez afin d'atteindre les ODD. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud, la viabilité des programmes d'infrastructures communautaires d'urgence, comme ceux mis en place au Togo et au Sénégal, sera évaluée dans la perspective d'un déploiement dans le Nord du Ghana. Les enseignements tirés de l'initiative de transfert de technologies d'exploitation des énergies renouvelables Chine-Ghana-Zambie actuellement en cours éclaireront d'autres pistes de coopération triangulaire Sud-Sud.

### III. Administration du programme et gestion des risques

22. La mise en œuvre du programme sera conforme aux modes opératoires normalisés (MON) de l'initiative « Unis dans l'action » du Groupe des Nations Unies pour le développement. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers. Conformément à la décision DP/2-013/32 du Conseil d'administration, la définition et la classification des coûts concernant les activités de programme et l'efficacité de l'aide au développement seront imputées aux projets.

23. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Le programme sera exécuté sur le plan national et les différentes modalités de mise en œuvre au niveau des projets seront utilisées, le cas échéant. L'implication du pays dans le programme et la responsabilité mutuelle au regard des résultats obtenus en matière de développement seront renforcées grâce à des plans d'action annuels et un suivi communs. Eu égard aux faibles capacités de mise en œuvre des institutions nationales, le PNUD évaluera les capacités des partenaires, des systèmes et des mécanismes nationaux, et les renforcera si nécessaire. Compte tenu de la possibilité d'une augmentation sensible des ressources, le PNUD veillera à ce que des capacités techniques appropriées soient affectées dans le budget des projets. En outre, le PNUD aura recours aux services consultatifs des centres de services régionaux et des bureaux du siège. Le dispositif de responsabilité du programme mettra l'accent sur les résultats en matière de développement, sur l'utilisation des ressources du programme et sur les investissements dans le développement durable.

24. Dans un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), les difficultés de financement du développement, auxquelles s'ajoute la marge de manœuvre budgétaire limitée, sont susceptibles d'affecter la capacité du Gouvernement et des parties prenantes au niveau national à mettre en œuvre des programmes. Pour y remédier, une utilisation judicieuse des ressources sera encouragée, ainsi que la recherche de nouveaux types de financement, de partenariats et de collaborations, et un appui sera fourni pour le travail d'analyse portant sur les possibilités d'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire. Les risques politiques et l'embrasement possible de conflits latents ou émergents seront examinés conjointement avec les autorités nationales, en vue de renforcer les mécanismes d'alerte rapide et d'intervention. Le programme sera suffisamment souple pour s'adapter à l'évolution des contextes, aux réformes adoptées par les Nations Unies et au nouveau plan stratégique du PNUD.

25. Les menaces potentielles pour la santé résultant de la mauvaise gestion de l'assainissement, des épidémies aux niveaux régional et national, des catastrophes liées au climat et de l'extraction minière non réglementée seront prises en compte dans le cadre d'une collaboration avec les autorités nationales ou les entités régionales et, si possible, d'un renforcement de la résilience des institutions et communautés locales. Le PNUD veillera à l'application de principes d'assurance de la qualité, de ses normes sociales et environnementales, et exercera une surveillance régulière, en recourant au mécanisme d'examen semestriel pour évaluer les risques du programme et concevoir des mesures d'atténuation.

## IV. Suivi et évaluation

26. Le suivi et l'évaluation s'appuieront sur les principes directeurs énoncés dans les politiques et procédures pertinentes du PNUD et sur les indicateurs du cadre de résultats du descriptif de programme de pays (établi sur la base du cadre de partenariat et du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017). De concert avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, le PNUD renforcera le système statistique national afin d'assurer la production en temps voulu de données pour les indicateurs relatifs aux ODD, étant donné que près de 60 % des données proviendront de sources administratives. Le PNUD est bien placé pour fournir un appui technique à la Commission nationale de planification du développement et contribuera au renforcement de deux entités nouvellement créées : le Ministère du plan et le Ministère du suivi et de l'évaluation.

27. Il aura recours aux capacités de suivi et d'évaluation des centres de recherche et des établissements universitaires nationaux et du Service de statistique du Ghana. Cela contribuera à augmenter le nombre d'enquêtes et d'évaluations réalisées, et de notes d'orientation et de rapports rédigés. Cinq pour cent du budget-programme seront affectés aux activités de suivi et d'évaluation. Un marqueur de l'égalité hommes-femmes sera appliqué aux produits et utilisé pour le suivi des budgets et des dépenses du descriptif de programme de pays, afin d'améliorer la planification et l'allocation des ressources en matière d'égalité des sexes. Au niveau des réalisations de l'UNSDP, ces tâches seront assurées par des groupes de travail interinstitutions, qui se chargeront aussi de procéder à des évaluations à mi-parcours et finales du PNUAD et du descriptif de programme de pays.

28. Le plan d'évaluation sera périodiquement mis à jour. Les évaluations seront sélectionnées, planifiées et conduites de façon à mesurer les progrès et les résultats, et à permettre, dans une optique d'apprentissage et de responsabilisation, la prise de décisions éclairées au cas où des ajustements se révéleraient nécessaires pendant la phase d'exécution. Le PNUD mettra en place un système d'assurance de la qualité des projets, ainsi que des capacités de suivi et d'évaluation tenant compte des disparités entre les sexes.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Ghana (2018-2022)

**PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL** : Protection et sûreté de l'environnement

**RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD #** : RÉALISATION 5 DE L'UNSDP : La gouvernance environnementale aux niveaux national et local est efficace, efficiente et cohérente

**RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE** : Réalisation 1 : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<p><b>Indicateur</b> : Capacité électrique installée totale provenant de sources d'énergie renouvelables, à l'exclusion des grandes centrales hydroélectriques (MWc)</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 43 MWc (2015)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 750 MWc</p>	<p><b>Source des données</b> : Rapports de la Commission de l'énergie du Ghana</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : Annuelle</p> <p><b>Entité responsable</b> : Commission de l'énergie</p> <p><b>Source</b> : Communications et rapports biennaux actualisés présentés par le Ghana au titre de la CCNUCC</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : Biennale</p> <p><b>Entités responsables</b> : Ministère de l'environnement, des</p>	<p><b>Produit 1.1</b> : Intensification de l'action climatique fondée sur des données factuelles et tenant compte de la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs, avec un financement accru aux niveaux national et local</p> <p><b>Indicateur 1.1.1</b> : Nombre de plans sectoriels clefs portant expressément sur le changement climatique ou sur la réduction des risques de catastrophe et tenant compte de la problématique hommes-femmes mis en œuvre</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 3</p> <p><b>Source</b> : Communications et rapports biennaux actualisés présentés par le Ghana au titre de la CCNUCC</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : Biennale</p> <p><b>Entités responsables</b> : Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation/Agence de protection de l'environnement</p> <p><b>Indicateur 1.1.2</b> : Nombre de ministères, départements et agences (MDA) déclarant des dépenses relatives au climat pour chaque exercice financier</p>	<p>Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation, Agence de protection de l'environnement, Commission des forêts, Commission de l'énergie, Ministère des finances, Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale; Ministère des collectivités locales et du développement rural, Commission des ressources en eau, Organisation nationale de gestion des catastrophes, Commission nationale</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 450 000</p> <p><b>Autres ressources</b> : 7 000 000</p>
<p><b>Indicateur</b> : Réduction des émissions nationales de dioxyde de carbone par rapport à un scénario de statu quo</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 19,53 MteCO<sub>2</sub> (2010)</p> <p><b>Niveau cible</b> : Réduction de 15,34 %</p> <p><b>Indicateur</b> : Pourcentage du budget de l'État</p>	<p><b>Source</b> : Communications et rapports biennaux actualisés présentés par le Ghana au titre de la CCNUCC</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : Biennale</p> <p><b>Entités responsables</b> : Ministère de l'environnement, des</p>	<p><b>Produit 1.1</b> : Intensification de l'action climatique fondée sur des données factuelles et tenant compte de la problématique hommes-femmes dans tous les secteurs, avec un financement accru aux niveaux national et local</p> <p><b>Indicateur 1.1.1</b> : Nombre de plans sectoriels clefs portant expressément sur le changement climatique ou sur la réduction des risques de catastrophe et tenant compte de la problématique hommes-femmes mis en œuvre</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 3</p> <p><b>Source</b> : Communications et rapports biennaux actualisés présentés par le Ghana au titre de la CCNUCC</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : Biennale</p> <p><b>Entités responsables</b> : Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation/Agence de protection de l'environnement</p> <p><b>Indicateur 1.1.2</b> : Nombre de ministères, départements et agences (MDA) déclarant des dépenses relatives au climat pour chaque exercice financier</p>	<p>Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation, Agence de protection de l'environnement, Commission des forêts, Commission de l'énergie, Ministère des finances, Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale; Ministère des collectivités locales et du développement rural, Commission des ressources en eau, Organisation nationale de gestion des catastrophes, Commission nationale</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 450 000</p> <p><b>Autres ressources</b> : 7 000 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données, entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p>consacré aux interventions relatives au climat</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 210 millions de dollars dans 14 MDA en 2014 (<b>Source :</b> Examen institutionnel des dépenses publiques dans le domaine climatique, 2015)</p> <p><b>Niveau cible :</b> Augmentation de 20 % consacré aux interventions relatives au climat</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 210 millions de dollars dans 14 MDA en 2014 (<b>Source :</b> Examen institutionnel des dépenses publiques dans le domaine climatique, 2015)</p> <p><b>Niveau cible :</b> Augmentation de 20 %</p>	<p>sciences, de la technologie et de l'innovation/Agence de protection de l'environnement</p> <p><b>Source :</b> Rapport du Ministère des finances utilisant l'outil de suivi du financement de l'action climatique</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> Annuelle</p> <p><b>Entité responsable :</b> Ministère des finances</p>	<p><b>Niveau de référence :</b> 14 MDA (examen institutionnel des dépenses publiques dans le domaine climatique, 2015)</p> <p><b>Niveau cible :</b> 19 (valeur cumulative)</p> <p><b>Source :</b> Rapport du Ministère des finances, outil de suivi du financement de l'action climatique</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> Annuelle</p> <p><b>Entité responsable :</b> Ministère des finances</p> <p><b>Produit 1.2 : Les institutions nationales ont permis de mettre en place des politiques et des cadres réglementaires cohérents en matière de conservation, d'utilisation durable, d'accès et de partage des avantages des ressources environnementales, conformément aux conventions internationales</b></p> <p><b>Indicateur 1.2.1 :</b> Mesure dans laquelle des cadres juridiques, politiques et institutionnels tenant compte des disparités entre les sexes ont été mis en place pour la conservation, l'utilisation durable, l'accès et le partage des avantages des ressources naturelles</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 2 (très partiellement)</p> <p><b>Niveau cible :</b> 3 (partiellement)</p>	<p>de planification du développement, Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, assemblées métropolitaines, municipales et de district, Fédération des entreprises privées, institutions de recherche, organisations de la société civile, partenaires de développement (par exemple, l'Allemagne et le programme REACH de l'UE), PNUE, UNU-INRA, FENU</p> <p>Commission nationale de planification du développement, Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation, Ministère des terres et des ressources naturelles, Agence de protection de l'environnement, Commission des forêts, Commission des</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> 540 000</p> <p><b>Autres ressources :</b> 4 000 000</p> <p><b>Ressources ordinaires :</b> 540 000</p> <p><b>Autres ressources :</b> 4 000 000</p>

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte de données, entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		<p><b>Source</b> : Rapports du Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation/Ministère des terres et des ressources naturelles</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : Annuelle</p> <p><b>Entités responsables</b> : Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation/Ministère des terres et des ressources naturelles</p> <p><b>Indicateur 1.2.2</b> : Nombre de conventions internationales sur l'environnement et le changement climatique ratifiées, appliquées et faisant l'objet de rapports</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 1</p> <p><b>Niveau cible</b> : 3</p> <p><b>Source</b> : Gouvernement du Ghana, rapports au titre de la CCNUCC, Secrétariat de la Convention de Minamata, Secrétariat du Protocole de Montréal</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : Annuelle, biennale</p> <p><b>Entités responsables</b> : Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation/Agence de protection de l'environnement</p>	<p>ressources minérales, Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, Ministère de l'énergie, Commission de l'énergie, assemblées métropolitaines, municipales et de district</p> <p>Instituts de recherche</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Partenaires de développement, PNUE, UNU-INRA, ONUDI, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche</p>	
		<p><b>Produit 1.3</b> : Mesures prises et appliquées dans tous les secteurs pour améliorer la cohérence des politiques et mettre en place un environnement économique durable, équitable et tenant compte des disparités entre les sexes</p> <p><b>Indicateur 1.3.1</b> : Nombre de réformes des subventions ou des mesures en place qui font obstacle aux politiques menées en matière d'environnement, de changements climatiques ou de durabilité</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0 (en 2017)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 2</p>	<p>Ministère des finances, Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation, Banque du Ghana, plan national de développement, milieux universitaires</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 500 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données, entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p><b>Source</b> : Rapports</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : Annuelle</p> <p><b>Entités responsables</b> : Ministère des finances, Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation, Commission nationale de planification du développement</p> <p><b>Indicateur 1.3.2</b> : Nombre de mesures adoptées dans le cadre de politiques ou de programmes d'appui connexes qui encouragent les MPME appartenant à des femmes</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0 (en 2017)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 2</p> <p><b>Source</b> : Exposé budgétaire</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : Semestrielle</p> <p><b>Entités responsables</b> : Ministère des finances, Banque du Ghana</p>		
		<p><b>Produit 1.4 : Renforcement des capacités techniques et opérationnelles du Gouvernement visant à développer des chaînes d'approvisionnement inclusives dans les industries extractives, en particulier pour l'exploitation des minéraux délaissés</b></p> <p><b>Indicateur 1.4.1</b> : Mesure dans laquelle la Commission des ressources minérales élabore et met en œuvre un plan stratégique pour les industries extractives tenant compte des disparités entre les sexes</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 1 = politique minière et rapport d'évaluation sur les industries extractives en place</p> <p><b>Niveau cible</b> : 2 = plan stratégique pour les industries extractives tenant compte des disparités entre les sexes intégré dans les plans nationaux et sous-nationaux</p>	<p>Commission nationale de planification du développement, MDA, assemblées métropolitaines, municipales et de district, Ministère des finances, Commission des ressources minérales</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 500 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte de données, entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p><b>Indicateur</b> : Nombre d'entreprises artisanales, petites et moyennes enregistrées qui participent aux chaînes d'approvisionnement des industries extractives</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 0</p> <p><b>Niveau cible</b> : 2</p> <p><b>Source</b> : Commission des ressources minérales, rapports du Ministère du commerce et de l'industrie</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : Annuelle</p>		

**PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL** : Protection et sûreté de l'environnement

**RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD # : RÉALISATION 5 DE L'UNSDP** : Les communautés urbaines et rurales ont accès à des services abordables, à des connaissances et à des outils leur permettant d'accroître leur résilience.

**RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE** : Réalisation 1 : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus

<p><b>Indicateur</b> : Nombre d'hectares de paysages dégradés dans les zones hors réserve rétablis grâce au développement des plantations, à la foresterie communautaire et à la régénération naturelle</p> <p><b>Niveau de référence</b> : <b>Superficie forestière (en 2015) : 9 337 000 ha</b></p> <p><b>Niveau cible</b> : 1,7 million d'hectares</p>	<p><b>Source</b> : Rapports de la Commission des forêts</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : Annuelle</p> <p><b>Entité responsable</b> : Commission des forêts</p>	<p><b>Produit 2.1</b> : Les communautés ont permis d'adopter des systèmes de prise en compte des changements climatiques et des considérations environnementales dans la gestion des ressources naturelles (par exemple, les forêts et l'eau) et les activités de subsistance</p> <p><b>Indicateur 2.1.1</b> : Nombre de zones de gestion des ressources communautaires ou autres structures de gestion des paysages créées et opérationnelles</p> <p><b>Niveau de référence</b> : 19 (en 2016; Plan cadre de mise en valeur des ressources forestières du Ghana)</p> <p><b>Niveau cible</b> : 24</p> <p><b>Source</b> : Rapport de la Commission des forêts</p> <p><b>Fréquence de la collecte</b> : Annuelle</p> <p><b>Entité responsable</b> : Commission des forêts</p>	<p>Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation, Ministère des collectivités locales et du développement rural, Agence de protection de l'environnement, Commission des forêts, Commission des ressources en eau, Commission de l'énergie, Organisation nationale de gestion des catastrophes,</p>	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 510 000</p> <p><b>Autres ressources</b> : 34 450 000</p>
---	--	---	--	--

**Indicateur 2.1.2** : Nombre de femmes et d'hommes adoptant des pratiques de production agricole climatiquement rationnelles ou de gestion durable de l'énergie

**Niveau de référence** : 10 000

**Niveau cible** : 25 000 hommes; 25 000 femmes

**Source** : Rapport annuel du PNUD

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entité responsable** : PNUD

**Indicateur 2.1.3** : Nombre de communautés protégeant et/ou réhabilitant des actifs naturels (nappes d'eau, forêts)

**Niveau de référence** : 0 (atteint par le PNUD en 2012-2017)

**Niveau cible** : 600

**Source** : Rapport annuel du PNUD

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entité responsable** : PNUD

Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, Ghana Cocoa Board, Agence communautaire de l'eau et de l'assainissement, assemblées métropolitaines, municipales et de district

Autorités coutumières

Organisations de la société civile, organisations communautaires, institutions de recherche

Partenaires de développement, PNUE, UNU-INRA, FAO, FENU

---

**Produit 2.2 : Les principaux acteurs étatiques et non étatiques (secteur privé, milieux universitaires et organisations de la société civile) ont amélioré leurs capacités à constituer des partenariats novateurs et efficaces en matière de lutte contre les changements climatiques et de gestion de l'environnement**

**Indicateur 2.2.1** : Nombre de partenariats de coopération Sud-Sud et de développement disposant d'un financement pour l'action climatique et la gestion de l'environnement

**Niveau de référence** : 3

**Niveau cible** : 5

**Source** : Rapport annuel du PNUD

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entité responsable** : PNUD

Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation, Ministère des terres et des ressources naturelles, Commission de l'énergie, Commission des forêts, Commission des ressources minérales, Ministère des finances, Fédération des entreprises privées, Centre de promotion des investissements du

**Ressources ordinaires** : 750 000

**Autres ressources** : 3 500 000

**Indicateur 2.2.2** : Nombre d'acteurs du secteur privé (en mettant l'accent sur les MPME) qui ont élaboré et mis en œuvre des modèles d'affaires pour une production plus verte ou la fourniture de produits et services écologiques

**Niveau de référence** : 0

**Niveau cible** : 10

**Source** : Fédération des entreprises privées

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entité responsable** : PNUD

Ghana, Bureau du Président, Ministère du commerce et de l'industrie, Secteur privé (y compris Mondelez, EcoBank)

Institutions de recherche

Organisation de la société civile

Partenaires de développement, PNUE, UNU-INRA, FAO, FENU

**PRIORITÉ OU OBJECTIF NATIONAL** : Gouvernance inclusive, équitable et responsable

**RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD #** : RÉALISATION 7 DE L'UNSDP : Des institutions transparentes et responsables à tous les niveaux protègent les droits de toutes les personnes.

**RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE** : Réalisation 2 : Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

**Indicateur** : Score du Ghana à l'Indice de perception de la Corruption

**Niveau de référence** : 43 (en 2016)

**Niveau cible** : 44 (en 2022)

**Source** : Indice de perception de la corruption

**Fréquence de la collecte** : annuelle  
**Entité responsable** : Transparency International

**Indicateur** : Niveau de respect des conventions relatives aux droits de l'homme (tel qu'il est indiqué par les mécanismes de communication de l'information) et des recommandations concernant les groupes victimes de discrimination et les réfugiés

**Source** : Examen périodique universel et rapports d'examen du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant le Ghana

**Produit 3.1** : Institutions et mécanismes de gouvernance efficaces, responsables, équitables et tenant compte des disparités entre les sexes qui garantissent les droits de chacun

**Indicateur 3.1.1** : Mesure dans laquelle les institutions de gouvernance intègrent la politique d'égalité des sexes dans leurs stratégies et plans sectoriels

**Niveau de référence** : 2 (en 2016) = dans une très faible mesure

**Niveau cible** : 3 = dans une certaine mesure

**Source** : Rapports

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités responsables** : Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, Commission électorale, Ministère de la défense, Ministère de l'intérieur, Autorité nationale de la jeunesse, Commission des droits de l'homme

Parlement, Commission électorale du Ghana, Ministère de la justice et Bureau du Procureur général, Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, partis politiques, Autorité nationale de la jeunesse, Ministère de la jeunesse et des sports, Ministère de la défense, Ministère de l'intérieur, Conseil national/régional de la paix, système d'aide juridictionnelle, organisations de la

**Ressources ordinaires** : 1 700 000

**Autres ressources** : 4 600 000

**Niveau de référence** : Faible (en 2016)

**Niveau cible** : Moyen (en 2022)

**Indicateur** : Niveau de confiance des citoyens dans les institutions publiques (Parlement, tribunaux, Commission électorale, collectivités locales, police et armée) au Ghana

**Niveau de référence** : 56 % (en 2014)

**Niveau cible** : 60 % (en 2020)

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités**

**responsables** :

Comité pour l'élimination de la discrimination à

l'égard des femmes et

Bureau du Haut-

Commissariat aux

droits de l'homme

**Source** : Rapport

d'enquête

Afrobaromètre

**Fréquence de la**

**collecte** : Tous les

quatre ans

**Entité responsable** :

Centre de

développement

démocratique

et de la justice administrative

**Indicateur 3.1.2** : Nombre de plateformes de coopération et de dialogue, d'actes législatifs et de politiques ciblant l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes dans la prise de décisions

**Niveau de référence** : 0 (en 2017)

**Niveau cible** : 6

**Source** : Rapports

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités responsables** : Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, Autorité nationale de la jeunesse, Ministère de la jeunesse et des sports, Conseil national de la population, Ministère de l'intérieur

**Indicateur 3.1.3** : Nombre de cadres mis en place pour lutter contre les risques de corruption dans différents secteurs

**Niveau de référence** : 0 (en 2017)

**Niveau cible** : 3

**Source** : Rapports

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités responsables** : Commission des droits de l'homme et de la justice administrative, Commission parlementaire et Bureau du Cabinet

**Indicateur 3.1.4** : Mesure dans laquelle des réformes électorales, constitutionnelles et juridiques sont en place

**Niveau de référence** : Réformes électorales = 1 processus engagé; réformes constitutionnelles = 1 processus engagé; réformes juridiques = 1 processus engagé

**Niveau cible** : Réformes électorales = 3 processus partiellement en place et partiellement opérationnels; réformes constitutionnelles = 3 processus partiellement en place et partiellement opérationnels; réformes juridiques = 3 processus partiellement en place et partiellement opérationnels

société civile

**Source** : Rapports

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités responsables** : Commission européenne, Ministère des administrations locales et du développement rural, Parlement, système d'aide juridictionnelle, Ministère de la justice et Bureau du Procureur général

**Produit 3.2 : Les acteurs et les institutions œuvrant en faveur de la paix ont des capacités renforcées en matière de consolidation de la paix, aptes notamment à réduire la violence due aux armes légères**

**Indicateur 3.2.1** : Mesure dans laquelle les législations nationales sur les armes légères et de petit calibre sont harmonisées

**Niveau de référence** : 0 = pas d'harmonisation

**Niveau cible** : 2 = législations partiellement harmonisées et partiellement mises en œuvre

**Source** : Hansard parlementaire, rapport

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités responsables** : Parlement, Commission nationale des armes légères et de petit calibre du Ghana

**Indicateur 3.2.2** : Nombre de réseaux de femmes et de jeunes disposant de capacités renforcées en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix

**Niveau de référence** : Femmes = 2, jeunes = 2 (en 2017)

**Niveau cible** : Femmes = 3, jeunes = 3

**Sources de données** : Rapports

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités responsables** : Conseil national de la paix, PNUD, Autorité nationale de la jeunesse, Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale

**Indicateur 3.2.3** : Niveau de capacité de l'architecture nationale de la paix et des acteurs œuvrant à tous les

Conseil national de la paix, Commission nationale des armes légères et de petit calibre du Ghana, Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, le Ministère, Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, Ministère de l'intérieur, organisations de la société civile

**Ressources ordinaires** :  
3 000 000

**Autres ressources** :  
5 000 000

niveaux en faveur d'une prévention des conflits et d'une médiation tenant compte des disparités entre les sexes

**Niveau de référence** : Faible (en 2017)

**Niveau cible** : Moyen

**Source** : Rapport

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités responsables** : Conseil national de la paix, organisations de la société civile

**Produit 3.3 : Société civile, y compris les groupes de jeunes et de femmes, habilitée à exiger des institutions publiques de la transparence, de la responsabilité et de la réceptivité**

**Indicateur 3.3.1** : Nombre d'initiatives d'autonomisation et de participation de la société civile garantissant la transparence et la responsabilité des institutions publiques

**Niveau de référence** : 2 (en 2016)

**Niveau cible** : 5

**Source** : Rapports

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités responsables** : Initiative ghanéenne pour l'intégrité et Coalition anticorruption du Ghana

**Indicateur 3.3.2** : Mesure dans laquelle les groupes de jeunes disposent d'une capacité renforcée à s'engager en faveur d'une responsabilisation concernant les ODD

**Niveau de référence** : 2 = très partiellement

**Niveau cible** : 4 = largement

**Source** : Rapports

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités responsables** : Youth Empowerment Synergy Ghana et PNUD

**Produit 3.4 : La justice et les institutions de défense des droits de l'homme disposent d'une capacité technique et opérationnelle renforcée pour assurer un**

Commission des droits de l'homme et de la justice administrative, Bureau de lutte contre la criminalité économique et organisée, Ministère des finances, Parlement, Ministère de la justice et Bureau du Procureur général, Commission ghanéenne de lutte contre le sida, ONUSIDA, Ministère de la santé, Services de santé du Ghana, OMS, organisations de la société civile

**Ressources ordinaires** :  
2 100 000

**Autres ressources** :  
5 100 000

Ministère de la justice et Bureau du Procureur général, Commission

**Ressources ordinaires** :

**accès équitable à des services de qualité**

**Indicateur 3.4.1** : Nombre d'hommes et en particulier de femmes appartenant à des groupes vulnérables ayant bénéficié de services d'aide juridictionnelle

**Niveau de référence** : 10 350 (femmes : 6 208; hommes : 4 142 [en 2016])

**Niveau cible** : 15 000 [femmes : 10 000; hommes : 5 000 (en 2022)]

**Source des données** : Rapport

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entité responsable** : Système d'aide juridictionnelle

**Indicateur 3.4.2** : Pourcentage des recommandations de l'examen périodique universel (droits de l'homme) et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes qui sont mises en œuvre

**Niveau de référence** : 10 % (en 2017)

**Niveau cible** : 50 %

**Source des données** : Rapport

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités responsables** : Ministère de la justice et Bureau du Procureur général, Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, Perfector of Sentiments Foundation

**Produit 3.5 : Élaboration et mise en œuvre de politiques et de stratégies en faveur de l'accès des personnes marginalisées ou vulnérables à des services de santé équitables (en particulier pour le VIH/sida, les maladies non transmissibles et les maladies infectieuses)**

**Indicateur 3.5.1** : Mesure dans laquelle des politiques visant à réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH sont élaborées et mises en œuvre

**Niveau de référence** : 2 politiques élaborées, 2 politiques partiellement mises en œuvre (en 2017)

des droits de l'homme et 2 100 000

de la justice administrative, Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, Perfector of Sentiments Foundation et système d'aide juridictionnelle

**Autres ressources** : 4 000 000

Commission ghanéenne de lutte contre le sida, ONUSIDA, Services de santé du Ghana, OMS, Ministère de la santé, régime national d'assurance maladie

**Ressources ordinaires** : 462 440  
**Autres ressources** : 288 440

**Niveau cible** : Mise en œuvre intégrale

**Source** : Rapport

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités responsables** : Commission ghanéenne de lutte contre le sida, Ministère de la santé, OMS, Commission des droits de l'homme et de la justice administrative

**Indicateur 3.5.2** : Mesure dans laquelle des stratégies efficaces de lutte contre les maladies non transmissibles sont élaborées et mises en œuvre

**Niveau de référence** : 2 stratégies élaborées, 1 stratégie partiellement mise en œuvre (en 2014)

**Niveau cible** : Mise en œuvre intégrale

**Source** : Rapport

**Fréquence de la collecte** : Annuelle

**Entités responsables** : Commission ghanéenne de lutte contre le sida, Ministère de la santé, OMS, Services de santé du Ghana, régime national d'assurance maladie, NASA, Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires pour le Ghana

**Produit 3.6 : Les institutions nationales de planification, les autorités chargées du développement et les organismes de statistique produisent effectivement des politiques, des plans et des rapports éclairés par les ODD**

**Indicateur indicatif 3.6.1** : Nombre de politiques nationales cohérentes au regard des trois dimensions de la durabilité

**Niveau de référence** : 2 (en 2017)

**Niveau cible** : 4

**Source** : Rapport d'activité relatif aux ODD, rapports d'activité et plans de district annuels

**Fréquence de la collecte** : biennale

**Entité responsable** : Commission nationale de planification du développement

Service statistique du Ghana, Commission nationale de planification du développement, MDA produisant des données; assemblées métropolitaines, municipales et de district, milieux universitaires, partenaires de développement, Ministère des finances

**Ressources ordinaires** : 1 600 000

**Autres ressources** : 161 560

**Indicateur 3.6.2** : Nombre de plans de développement nationaux ou sous-nationaux alignés sur les ODD

**Niveau de référence** : (en 2017) niveau national = 0; niveau sous-national = 0

**Niveau cible** : 1 au niveau national et 100 au niveau sous-national

**Source** : Rapport d'activité relatif aux ODD, rapports d'activité et plans de district annuels

**Fréquence de la collecte** : Biennale

**Entité responsable** : Commission nationale de planification du développement

**Indicateur 3.6.3** : Mesure dans laquelle des données actualisées et ventilées par sexe sont produites et utilisées pour suivre les progrès des objectifs de développement nationaux alignés sur les ODD

**Niveau de référence** : 3 = partiellement

**Niveau cible** : 4 = largement

**Source** : Service statistique du Ghana et rapport d'activité relatif aux ODD

**Fréquence de la collecte** : Biennale

**Entités responsables** : Service statistique du Ghana, Commission nationale de planification du développement

---